

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et deux, le huit décembre, à dix sept heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LOC-ENVEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Virginie DOYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Date de convocation : 29 novembre 2022

Présents : Mme Virginie DOYEN, Maire

M. Pascal MONCOUQUT, 1er adjoint

Mme Anne-Marie LE GORJU, 2ème adjoint

Mme Catherine MONCOUQUT, M. Thomas DOUIB

Mr Aurélien CHARRIERE

Absents (excusés) : Mme Elizabeth MOAL

Secrétaire de séance : Thomas DOUIB

Délibération 2022-032

Objet : Validation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Après rappel des documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) fournis en lecture aux conseillers municipaux, Madame La Maire s'attarde sur les cartes correspondant à la commune de Loc Envel :

Elle fait remarquer l'absence de certaines constructions. Elle insiste sur l'importance des Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) qui permettent des aménagements d'intérêt public pour certains terrains fléchés (accès au cimetière et extension du cimetière, parking,...).

Il est remarqué que :

L'OAP de l'extension du cimetière se limite au terrain communal. Il est souhaité d'agrandir l'OAP sur les parcelles A896 et A898.

De plus, les terrains autour du parking sont classés en zones naturelles. Il serait aussi envisagé plus tard des aménagements des transports en liaisons douces. D'où créer une OAP sur les parcelles A87 et A88.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable aux documents du PLUI ainsi présentés et demandent la modification des cartes de la commune de Loc-Envel afin de faire apparaître les différentes observations concernant les OAP.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Virginie DOYEN

